

**Séance du JEUDI 16 MARS 2017**

\*\*\*\*\*

Présents : M. ECHIVARD - Mme QUODBACH - M. LEYDINGER - Mme TOUSCH -  
Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM - Mme JUNG-  
SAUNIER - M. CAVATZ - Mme QUINTUS - M. LINDEN - M. SEILER-  
Mme HEYMANN

Absents :

Procurations : M. KELLER à M. ECHIVARD, Mme KARST à M. BLUM

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

\*\*\*\*\*

**017-2017 : ONF – Travaux sylvicoles 2017**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux sylvicoles 2017 en forêt communale.

Ils comprennent :

- le cloisonnement sylvicole (ouverture mécanisée) dans la parcelle 8,
- le dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 16
- le cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) dans les parcelles 4, 8 et 16
- le dépressage avec nettoyage de jeune peuplement dans la parcelle 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux sylvicoles 2017 proposé par l'ONF.

**018-2017 : ONF – Devis Travaux sylvicoles 2017**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis concernant les travaux sylvicoles 2017 en forêt communale, se montant à 10.530,00 € HT, comprenant :

- le cloisonnement sylvicole (ouverture mécanisée) dans la parcelle 8,
- le dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 16
- le cloisonnement d'exploitation (maintenance mécanisée) dans les parcelles 4, 8 et 16
- le dépressage avec nettoyage de jeune peuplement dans la parcelle 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Séance du JEUDI 16 MARS 2017**

- retient le devis pour travaux sylvicoles réalisés par le biais de l'Office Entrepreneur de Travaux (OET) tel que présenté, pour un montant de 10.530,00 € HT
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal
- autorise la Maire à signer le devis ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**019-2017 : Droit de préemption – Avenant à une délibération**

Par délibération en date du 08 décembre 2016, le Conseil Municipal a fait valoir son droit de préemption sur l'immeuble cadastré :

- section 04 parcelle 21.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> février, la Sous-Préfecture nous a demandé des précisions concernant cette délibération. Une réponse a été apportée par courriel en date du 23 février 2017.

Toutefois, dans un courrier daté du 02 mars 2017, la Sous-Préfecture nous demande un complément d'information sur le projet envisagé, ainsi que le prix proposé dans le cadre de cette acquisition.

Le Conseil Municipal précise :

- concernant le projet envisagé, ce terrain se situe dans le prolongement d'un chemin communal au centre du village. Notre commune étant en pleine révision du POS valant transformation en PLU et vu la politique de l'urbanisme consistant à repeupler ou à valoriser les centres bourg, il nous semblait opportun de faire valoir le droit de préemption sur ce terrain afin de nous laisser des ouvertures de projets et de délimitation de zones dans le cadre de la mise en place du PLU
- concernant le prix, le terrain est proposé à un tarif de six mille euros (6.000 €)

**020-2017 : Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)**

La CAF subventionne le CEJ depuis 2009, cela concerne :

- un accueil périscolaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi/matin-midi-soir),
- un accueil de centre de loisirs (petites et grandes vacances).

Dans le cadre de la reconduction du CEJ (2017/2020), sur proposition de Jeannine QUODBACH 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge du dossier « Accueil les Cigogneaux », en

**Séance du JEUDI 16 MARS 2017**

concertation avec la CAF et l'OPAL, la commune souhaite continuer à proposer ce service aux familles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- demande le renouvellement du CEJ pour la période 2017/2020
- autorise le Maire à signer tout document, avenant et tout renouvellement du CEJ de la CAF de la Moselle.

<b><u>021-2017 : Regroupement scolaire</u></b>
--

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé avec la commune de HILSPRICH pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Ce projet permet :

- d'améliorer les conditions de travail des élèves
- de mutualiser le périscolaire, les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP), les activités extrascolaires et les divers frais
- de se regrouper au bon moment pour bien préparer l'avenir
- de maintenir des classes dans les 2 villages dans le futur.

Monsieur le Maire précise que deux conventions devront être conclues entre les deux communes.

La première s'appellera convention de fonctionnement et portera sur :

- la prise en charge du transport et de la personne accompagnatrice
- le versement de la subvention de fonctionnement
- la répartition des classes dans chaque village. Il sera indiqué dans la convention que la première fermeture de classe dans le cadre de ce RPI devra être faite à HILSPRICH puis à REMERING LES PUTTELANGE et ainsi de suite
- la création d'une commission intercommunale.

La deuxième s'appellera convention de participation au périscolaire et portera sur :

- la participation de la commune de HILSPRICH aux frais du périscolaire
- la participation de la commune de HILSPRICH aux frais des NAP
- la participation de la commune de HILSPRICH aux frais de l'accueil de loisirs pour les vacances.

**Séance du JEUDI 16 MARS 2017**

Après délibération, le Conseil Municipal, émet, à 9 voix pour et 6 abstentions, un avis favorable à la création d'un RPI entre les communes précitées à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 et autorise le Maire à signer les deux conventions correspondantes.

**022-2017 : Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur les immeubles :**

- section 5 parcelle 19
- section 28 parcelle 117, 209/116 et 213/122
- section 32 parcelle 21

**023-2017 : Divers**

Proposition de motion pour le maintien de la compétence "carte d'identité" en Mairie de PUTTELANGE AUX LACS

A ce jour, toutes les communes proposent à leurs administrés un service de demande de carte d'identité.

Par décret du 28 octobre 2016, l'Etat a souhaité transférer cette compétence aux seules communes possédant un dispositif de recueil.

Les élus de la commune de REMERING LES PUTTELANGE souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser ce service public de proximité et demandent, à l'unanimité, la mise en place d'un dispositif de recueil en mairie de PUTTELANGE AUX LACS.

\*\*\*\*\*

**Séance du JEUDI 16 MARS 2017**

**Séance du 16 mars 2017**

**Délibérations**

017-2017	ONF – Travaux sylvicoles 2017
018-2017	ONF – Devis Travaux sylvicoles 2017
019-2017	Droit de préemption – Avenant à une délibération
020-2017	Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)
021-2017	Regroupement scolaire
022-2017	Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire
023-2017	Motion pour la mise en place d'un dispositif de recueil pour les demandes de CNI à la mairie de PUTTELANGE AUX LACS

**Membres présents**

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	Procuration à M. ECHIVARD
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**  
Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du JEUDI 16 MARS 2017**

Christophe BLUM	
Magali JUNG-SAUNIER	
Jean-Paul CAVATZ	
Dijana QUINTUS	
Jean-Jacques LINDEN	
Nathalie KARST	Procuration à M. BLUM
Olivier SEILER	
Caroline HEYMANN	